

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 22 juin 2022
Date d'affichage : 22 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDBRENOVITCH, AUBOIS Pierre, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, BRETTE Romain, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DOMEIZEL Mariane, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOURLAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard et SERRA Catherine

Procurations de : GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis ; KHALIZOFF Samantha à GUEYDON Alain, LE BOUC Nathalie à GOURLAND Alain, MARGAILLAN Brigitte à BONNET François, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice à MOURET Karine, RICHAUD Joëlle à LAROCHE Franck, SALERNO Nicolas à MAUGAN-CURNIER Séverine, VITALE Bernadette à TCHOBDBRENOVITCH Robert

Absents et excusés : BASTIE Emilie, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, LOVISOLY Jean-François, PARTAGE Michel, RISBOURG Gregory, SIMOS Michel

Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-062
Dissolution du SIAE – Répartition de l'actif et du passif

Rapporteur : Robert TCHOBDBRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5212-33 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 du conseil syndical du SIAE autorisant Monsieur le Président du conseil syndical à demander la dissolution du syndicat ;

Vu la délibération de COTELUB n°2021-059 du 22 juillet 2021 sollicitant la dissolution du SIAE ;

Vu la délibération de la Métropole Aix Marseille du 4 juin 2021 sollicitant la dissolution du SIAE ;

Vu la délibération de COTELUB n°2021-103 du 4 novembre 2021 portant répartition de l'actif et du passif du SIAE ;

Vu la délibération du 25 mars 2022 du conseil syndical du SMAE portant répartition définitive de l'actif et du passif du SIAE ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 21 décembre 2021 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin de l'Eze ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB et la Métropole Aix Marseille ont délibéré pour solliciter la dissolution du SIAE dont elles sont les deux uniques membres.

Cette dissolution implique une répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les deux EPCI.

Les deux collectivités ont délibéré une première fois à ce sujet et validé la répartition.

Par arrêté inter-préfectoral du 21 décembre 2021, il a été mis fin à l'exercice des compétences du syndicat.

Par délibération du 25 mars 2022, le syndicat a actualisé la répartition de l'actif et du passif au regard des dernières écritures comptables.

Il est ainsi proposé de valider la version finale de la répartition suivante :

BILAN SMAE AU 31/12/2021

ACTIF NET	TOTAL	REPARTITION		PASSIF	TOTAL	REPARTITION	
		METROPOLE	COTE LUB			METROPOLE	COTE LUB
immobilisations incorporelles	70 405,07	70 405,07	-	Dotation	1 462 561,58	1 180 064,14	282 497,44
compte 2031	70 095,00	70 095,00	-	compte 1021	1 462 561,58	1 180 064,14	282 497,44
compte 2033	310,07	310,07	-	FCTVA Fonds globalisés	776 814,60	626 770,91	150 043,69
Immobilistatins corporelles	5 161 380,60	4 149 456,16	1 011 924,44	compte 1022	776 814,60	626 770,91	150 043,69
compte 2113	170 762,16	163 022,16	7 740,00	RESERVE	1 275 855,70	1 029 420,97	246 434,73
compte 21538	4 990 618,44	3 986 434,00	1 004 184,44	compte 1068	1 275 855,70	1 029 420,97	246 434,73
Immobilisations financières	426,86	426,86	-	Differences sur réalisations	- 4 649,70	- 3 751,60	- 898,10
compte 266	426,86	426,86	-	compte 192	- 2 482,45	- 2 002,96	- 479,49
TOTAL ACTIF IMMOBILISE *	5 232 212,53	4 220 288,09	1 011 924,44	compte 193	- 2 167,25	- 1 748,64	- 418,61
Disponibilités (Trésorerie)	10 632,85	9 888,55	744,30	Report à nouveau	6 186,13	4 991,26	1 194,87
compte 515	10 632,85	9 888,55	744,30	compte 110	6 186,13	4 991,26	1 194,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 632,85	9 888,55	744,30	Resultat de l'exercice	3 446,49	2 780,79	665,70
TOTAL ACTIF	5 242 845,38	4 230 176,64	1 012 668,74	Subventions non transférables	1 722 630,58	1 389 900,16	332 730,42
Résultat en pourcentage		80,68%	19,32%	compte 1321	108 814,63	87 796,81	21 017,82

* Voir tableau détaillée répartition inventaire

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider la répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le document annexé ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** la répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le document annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch,
Président

